

**SOPABE-T SCRL**

Bld Anspach 111, bte 10 - 1000 Bruxelles  
Tél : 02/551.11.78 - Fax : 02/512.19.88  
e-mail : participation@cbb.be

**CAMPAGNE 2020**

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT TOTAL DES TITRES SOPABE-T 2020**

**(A renvoyer signée à l'adresse ci-dessus)**

Noms et adresses :

Je, soussigné, M.....

..... (rue, n°)

..... (code postal, localité)

arrête la culture betteravière à partir de 2020,

et demande à la Sopabe-T le remboursement complet de ma participation betteravière.

Date : .....

Signature : .....

**Quelques informations importantes sur le remboursement des titres Sopabe-T**

En vertu des Statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur de la Sopabe-T :

- Le montant total de la participation betteravière est proportionnel au niveau de livraison exprimé en tonnes de betteraves ; la règle de proportionnalité est de 13,35 € par tonne de betteraves en contrat de base.
- Le remboursement est effectué en décembre 2020 pour les demandes effectuées **avant le 31 mai 2020. Pour les demandes reçues après cette date, le remboursement est reporté en décembre 2021.**
- Des frais de sortie de 7 % sont déduits du montant à rembourser.
- Il faut respecter un délai de 5 ans avant d'augmenter à nouveau le contrat de base